

MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES: Découvrez la nouvelle nomenclature générale des Actes Professionnels (NGAP)

**Tout comprendre sur les actes, les cotations
correspondantes et les tarifs.**



Édito

L'une de nos premières convictions est de vous accompagner dans votre activité et de vous faire gagner du temps dans votre quotidien. Le lancement commercial de Doctolib Kiné en avril 2023 l'atteste et traduit notre engagement envers vous et vos perpétuels enjeux. Experts en la matière, nous sommes également au fait des dernières actualités et sommes désireux de vous épauler méticuleusement dans les changements liés à votre activité.

D'ailleurs, suite à la signature de l'Avenant 7 le 13 juillet 2023 lors de la convention des masseurs-kinésithérapeutes, votre activité se voit impactée par l'introduction d'une nouvelle nomenclature à compter du 22 février 2024.

C'est pourquoi nous avons rédigé ce guide, alliant théorie et pratique. Vous y trouverez des explications précises sur les changements à venir, la façon de procéder dans Doctolib Kiné selon la situation que vous rencontrez ainsi que des tableaux de correspondance avec les cotations actuelles et futures.

Nous espérons que ce guide vous permettra de répondre à la plupart des questions que vous vous posez et qu'il vous permettra de vous sentir plus serein face à ce changement.



Les experts



Cyprien LEPRINCE-RINGUET

Senior Manager Produit Facturation Doctolib Kiné



François PICHARD

Senior Manager Produit Facturation



Clémence CHARDARD

Responsable du Centre d'Aide Doctolib Kiné



Mathilde GRONDIN

Responsable du Centre d'Aide France

Quelques conseils pour vous guider dans la lecture de notre guide

Afin de faciliter votre lecture, nous vous recommandons d'utiliser la fonctionnalité de recherche par mots-clés en appuyant simultanément sur les touches :

Command  + **f** de votre clavier si vous êtes sur Mac ;

Ctrl + **f** si vous êtes sur Windows.

Pour davantage de précision, il est nécessaire d'utiliser un seul mot-clé en lien avec la pathologie ou la partie du corps lors de votre recherche. De cette manière, grâce aux tableaux de correspondance entre la nouvelle et l'ancienne nomenclature, vous trouverez facilement les nouvelles cotations ainsi que les nouveaux tarifs. Par exemple, vous pouvez effectuer une recherche avec le mot "épaule".



Sommaire

01. Concrètement, la signature de l'avenant 7



Théorie : les changements à venir



Pratique : comment ça marche dans Doctolib Kiné ?



02. La nouvelle nomenclature



Article premier : Rééducation des conséquences des affections orthopédiques et rhumatologiques



Article 2 : Rééducation des conséquences des affections rhumatismales inflammatoires



Article 3 : Rééducation de la paroi abdominale



Article 4 : Rééducation des conséquences d'affections neurologiques et musculaires



Article 5 : Rééducation des conséquences des affections respiratoires



Article 6 : Rééducation dans le cadre des pathologies maxillo-faciales et oto-rhino-laryngologiques



Article 7 : Rééducation des conséquences des affections vasculaires



Article 8 : Rééducation des conséquences des affections périnéo-sphinctériennes



Article 9 : Rééducation de la déambulation du sujet âgé



Article 10 : Rééducation des patients atteints de brûlures



Article 11 : Soins palliatifs



Concrètement, la signature de l'avenant 7

Les mesures liées à la signature de l'avenant 7 auront un grand impact sur votre activité, ces dernières visant à vous faire gagner en autonomie, en précision et à revaloriser votre activité avec, entre autres, l'arrivée de la nouvelle Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP). Concrètement, à partir du 22 février 2024, vous bénéficierez :

1. D'une nouvelle nomenclature plus structurée et précise avec plus de 80 actes définis à partir de 20 nouvelles lettres-clés.

- Ces actes seront classés selon 5 critères dont : **le type d'affection, la partie du corps, le nombre de membres, la prise en charge post-opératoire ou non** ainsi que le **référentiel**.

2. D'une revalorisation tarifaire des lettres-clés (+3%) le 22 février 2024

3. D'une revalorisation tarifaire, à partir de juillet 2025, des actes actuellement cotés AMS 7.5 (par exemple RAM 7.49) à hauteur de 0,9 point :

- RAM 7.49 passera à 8.09 le 1er juillet 2025 ;
- RAM 7.49 passera à 8.39 le 1er juillet 2025.

4. D'une revalorisation tarifaire, à partir de juillet 2025, des actes actuellement cotés AMS 9.5 (par exemple TER 9.49) à hauteur de 0,3 point :

- TER 9.49 passera à 9.79 en juillet 2026.

Ces changements ne seront pas les seuls impactant votre activité puisque certains d'entre eux sont entrés en vigueur dès le mois d'août 2023. Notamment :

1. Vous pouvez désormais renouveler une prescription médicale dans les 12 mois suivants la rédaction de l'ordonnance initiale et s'il n'y a pas de contre-indication du médecin traitant du patient.

2. Vous êtes autorisé à créer un plan de traitement de kinésithérapie en accès direct, c'est-à-dire, sans prescription médicale, si vous exercez dans les structures de soins et d'exercice coordonné.

Plus d'informations sur notre Centre d'Aide

Si vous souhaitez en savoir davantage sur les mesures déjà effectives, nous vous invitons à consulter les deux articles dédiés de notre Centre d'Aide.

→ [Avenant 7 : renouveler une prescription médicale de moins d'un an dans Doctolib Kiné](#)

→ [Avenant 7 : créer un plan de traitement en accès direct sans prescription médicale dans Doctolib Kiné](#)

A. Théorie : les changements à venir

1. Les dates clés à retenir

- 📅 **13 juillet 2023** : signature de l'Avenant 7
- 📅 **août 2023** : les premières mesures entrent en vigueur
 - Renouvellement des prescriptions médicales de moins d'un an ;
 - Création d'un plan de traitement en accès direct, sans prescription médicale ;
 - La notion de soins à domicile n'est plus obligatoire sur la prescription médicale.
- 📅 **Février 2024 > juillet 2027** : entrée en vigueur des changements relatifs à la nouvelle nomenclature et revalorisations tarifaires
- 📅 **22 février 2024** : introduction de la nouvelle Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP)
- 📅 **22 février 2022 > date de fin en discussion (au plus tôt le 31 mai 2024)** : période de transition entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature. La date de fin de la période de transition est encore en discussion entre l'Assurance Maladie et vos syndicats. Nous vous la communiquerons dès qu'elle sera définitive.
- 📅 **Date en discussion (au plus tôt, le 1^{er} juin 2024)** : obligation de facturer avec les nouvelles cotations.



2. Les 20 nouvelles lettres-clés

a. Découvrir la liste des 20 nouvelles lettres-clés

Partie du corps	Lettre-clé 2024	Signification	Opéré/Non opéré	Référentiel/Hors référentiel
Affections orthopédiques et rhumatologiques				
Rachis	RAO	Rééducation du rachis opéré	Opéré	-
	RAM	Rééducation du rachis non opéré	Non opéré	-
Membre inférieur Hanche/cuisse Genou/jambe Cheville/pied	RIC	Rééducation du membre inférieur opéré soumise à référentiel	Opéré	Référentiel
Membre inférieur Cheville/pied	RIM	Rééducation du membre inférieur non opéré soumise à référentiel	Non opéré	Référentiel
Membre inférieur Hanche/cuisse Genou/jambe Cheville/pied 2 segments	VIC	Rééducation du membre inférieur opéré non soumis à référentiel	Opéré	Hors référentiel
Membre inférieur Hanche/cuisse Genou/jambe Cheville/pied 2 segments	VIM	Rééducation du membre inférieur non opéré non soumis à référentiel	Non opéré	Hors référentiel

a. Découvrir la liste des 20 nouvelles lettres-clés (suite)

Membre supérieur Épaule Coude Avant-bras Poignet	RSC	Rééducation du membre supérieur opéré soumise à référentiel	Opéré	Référentiel
Membre supérieur Épaule Bras Coude Avant-bras	RSM	Rééducation du membre supérieur non opéré soumise à référentiel	Non opéré	Référentiel
Membre supérieur Épaule Bras Coude Avant-bras Poignet Main 2 segments	VSC	Rééducation du membre supérieur opéré non soumis à référentiel	Opéré	Hors référentiel
Membre supérieur Épaule Bras Coude Avant-bras Poignet Main 2 segments	VSM	Rééducation du membre supérieur non opéré non soumis à référentiel	Non opéré	Hors référentiel
Plusieurs membres Membres Rachis et membres	TER	Rééducation des conséquences des affections orthopédiques et rhumatologiques sur au moins 2 territoires	-	-

a. Découvrir la liste des 20 nouvelles lettres-clés (suite)

Déviations du rachis 2 segments rachis	DRA	Rééducation pour déviation du rachis	-	-
Amputations Membre inférieur Membre supérieur 2 membres	APM	Rééducation des amputations	-	-
Neurologiques ou rhumatismales et inflammatoires				
-	NMI	Rééducation des affections neuromusculaires ou rhumatismales inflammatoires	-	-
Abdominales et Périnéales				
-	RAB	Rééducation abdominale et périnéo-sphinctérienne	-	-
Respiratoires, maxillo-faciales et ORL				
-	ARL	Rééducation dans le cadre des affections respiratoires, maxillo-faciales et ORL	-	-
Vasculaires				
-	RAV	Rééducation des affections vasculaires	-	-
Personnes âgées				
-	RPE	Rééducation de la déambulation du sujet âgé	-	-
Brûlures				

b. Quelques exemples concrets

Voici quelques exemples concrets mettant en valeur la différence entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature par pathologie :

Pathologie	Ancienne cotation	Cotation 2024
Entorse de la cheville avec ou sans opération	AMS 7.5 - Rééducation d'un membre	RIM 7.5 - Rééducation d'une entorse externe récente de cheville-pied non opérée ou RIC 7.51 - Rééducation des conséquences d'une entorse externe récente de cheville-pied opérée
Genou opéré (prothèse)	AMS 7.5 - Rééducation d'un membre	RIC 7.52 - Rééducation après arthroplastie du genou par prothèse totale ou uni-compartmentaire
Reconstruction du ligament croisé antérieur du genou	AMS 7.5 - Rééducation d'un membre	RIC 7.48 - Rééducation après reconstruction du ligament croisé antérieur du genou
Rééducation de plusieurs membres (ex: les deux avant-bras)	AMS 9.5 - Rééducation de plusieurs membres (ou tronc et membre)	TER 9.49 - Rééducation secondaire à l'affection de plus de 2 territoires lésés (hors plus de 2 territoires même membre ou 2 territoires rachis) sans chirurgie sur au moins un territoire ou TER 9.51 - Rééducation secondaire à l'affection de plus de 2 territoires lésés (hors plus de 2 territoires même membre ou 2 territoires rachis) avec chirurgie sur au moins un territoire

b. Quelques exemples concrets (suite)

Maladies respiratoires, obstructives, restrictives ou mixtes (en dehors des situations d'urgence)	AMK 8.5 - Rééducation des maladies respiratoires, obstructives, restrictives ou mixtes (en dehors des situations d'urgence)	ARL 8.5 - Rééducation des maladies respiratoires, obstructives, restrictives ou mixtes (en dehors des situations d'urgence)
Maladies respiratoires avec désencombrement urgent	AMK 8.5 - Rééducation des maladies respiratoires avec désencombrement urgent	ARL 8.49 - Rééducation des maladies respiratoires avec désencombrement urgent
Affections neurologiques stables ou évolutives sur 1 membre	AMK 8.5 - Rééducation des affections neurologiques stables ou évolutives (un membre)	NMI 8.51 - Rééducation des affections neurologiques stables ou évolutives (un membre)
Affections neurologiques stables ou évolutives sur plusieurs membres	AMK 10 - Rééducation des affections neurologiques stables ou évolutives (plusieurs membres)	NMI 10 - Rééducation des affections neurologiques stables ou évolutives (plusieurs membres)
Hémiplégie	AMK 9 - Rééducation de l'hémiplégie	NMI 9 - Rééducation de l'hémiplégie
Rééducation abdominale du post-partum	AMK 8 - Rééducation abdominale du post-partum	RAB 8 - Rééducation abdominale du post-partum
Vestibulaire	AMK 8 - Rééducation vestibulaire et des troubles de l'équilibre	ARL 8 - Rééducation vestibulaire et des troubles de l'équilibre

3. Les revalorisations tarifaires

En plus d'un apport de précision dans la Nomenclature Générale des Actes Professionnels, des revalorisations tarifaires entreront en vigueur dès 2024 et se poursuivront jusqu'à la fin de la convention, en 2027. Précisément, vous bénéficierez de revalorisations tarifaires :

- De la **lettre-clé à +3%**

Dès février 2024, les lettres-clés seront revalorisées à hauteur de 2,21€ en France et 2,43€ dans les DROM-COM, dont Mayotte

- Des **actes actuellement cotés AMS 7.5 à hauteur de 0.9 point**

Les nouveaux actes correspondants à l'AMS 7.5 actuel passeront à 8.1 le 1er juillet 2025 ;
Les nouveaux actes correspondants à l'AMS 7.5 actuel passeront à 8.4 le 1er juillet 2027.

- Des **actes actuellement cotés AMS 9.5 à hauteur de 0.3 point**

Les nouveaux actes correspondants à l'AMS 9.5 actuel passeront à 9.8 en juillet 2026.



B. Pratique : comment ça marche dans Doctolib Kiné ?

1. Démonstration de la nouvelle nomenclature dans Doctolib Kiné

En termes d'interface, la nouvelle nomenclature n'a pas d'impact sur l'apparence de votre logiciel. En effet, tout se passe au niveau de la barre de recherche de la section **Prestation**, visible sur la page d'édition ou de création d'un plan de traitement. Lors de l'ajout d'une cotation, vous pouvez effectuer une recherche par mots-clés ou taper le nouveau code de l'acte souhaité si vous le connaissez. Par exemple, ces mots-clés peuvent être :

- *"Rachis chirurgie", "cheville opérée", "épaule", "ligament croisé", "deux segments du rachis sans chirurgie", "rachis lombo-sacré avec chirurgie"...*

Aussi, les noms des actes sont raccourcis de manière à ce que vous puissiez visualiser, en un coup d'œil, l'acte correspondant au traitement requis pour votre patient.

- *Par exemple, l'acte RAM 7.5 "Rééducation des conséquences d'une affection du rachis dorsal sans chirurgie" est matérialisé dans le produit avec la dénomination RAM 7.5 "Rééducation du rachis dorsal".*

The screenshot shows the 'Prestation' section of the software. At the top, there are buttons for '+ Coter un bilan' and '☆ Enregistrer comme modèle'. Below is a search bar containing 'rachis dorsal'. Underneath, a section titled 'Actes NGAP' displays a list of results:

- DRA 7.48 Rééducation pour déviation du **Rachis dorsal**
- RAM 7.5 Rééducation du **rachis dorsal**
- RAO 7.48 Rééducation du **rachis dorsal** opéré - avec chirurgie

Remarque

À compter du 22 février 2024 et durant toute la période de transition, des messages d'information seront affichés dans Doctolib Kiné, notamment dans les pages d'édition ou de création d'un plan de traitement ou de création de facture afin de vous accompagner au mieux dans les changements en cours.

The screenshot shows a notification box with the following content:

- Header: **Prestation** (with close icon) and [☆ Sauvegarder comme modèle](#)
- Text: Retrouvez les détails des actes de la nomenclature kiné dans notre centre d'aide.
- Search bar: [Consulter nos ressources](#)
- Toggle: Rechercher dans le référentiel NGAP 2024

■ La nomenclature kiné change au {JJ mois AAAA}

Vous ne pourrez plus facturer de traitement avec l'ancienne nomenclature kiné.

[Consulter nos ressources](#) × [Ne plus afficher](#)

À compter du 22 février, lors de la création d'un plan de traitement, le nouveau référentiel sera activé par défaut et illustré d'un message d'information.

Prestation + Coter un bilan ☆ Sauvegarder comme modèle

⚠ **Ce traitement utilise l'ancienne nomenclature**
La nomenclature kiné change au (JJ mois AAAA). Pour pouvoir facturer ce traitement après cette date, utilisez le nouveau référentiel NGAP 2024.
[Consulter nos ressources](#)

Ajoutez un acte

Q. Ex: Cheville opérée, ligament croisé, neuro, abdo...

Rechercher dans le référentiel NGAP 2024

Acte	Tarif (€)	Taux AMO	DE (€)	Honoraires (€)
AMS 7.5 Entorse...	16,13	-	-	16,13

Total : 16,13

Un mois avant la fin de la période de transition, lors de la création ou l'édition d'un plan de traitement de kinésithérapie.

Search for a Patient

DEBAILLY Clémentine
Née le 08/07/1993 (30)
Dr. Pierre Rousseau

Feuille de soins électronique

Lombalgie

Séance n° 5/18

Contracte de facturation

Nature d'assurance: Malade

Préstation

Paiement

Tiers payeur: TP-AMO, JMC

Convention: Almayo - 76382/3 - ALMA... Formule par défaut ID: DS2 - 100% sauf hors pac...

Item	Montant
Total	25,02 €
Part Assurance Malade Obligatoire	11,20 €
Part Assurance Malade Complémentaire	3,30 €
Part patient	6,00 €

Total à régler par le patient: 16,13 €

Moyen de paiement: Carte bancaire

ANULER VALIDER

Un mois avant la fin de la période de transition, lors de la création d'une facture.

Remarque

À compter du 1^{er} juin 2024 ou d'une date ultérieure qui sera confirmée dans les semaines à venir, il ne vous sera plus possible de créer des factures pour des plans de traitement utilisant les anciennes cotations. Vous serez donc invité à les mettre à jour pour pouvoir facturer vos patients par le biais d'une alerte.

Prestation + Coter un bilan ☆ Sauvegarder comme modèle

⚠ Vous devez utiliser le référentiel NGAP 2024
Pour pouvoir facturer, utilisez la nouvelle nomenclature kiné.
[Consulter nos ressources](#)

Ajoutez un acte Ⓞ

🔍 Ex: Cheville opérée, ligament croisé, neuro, abdo...

Acte	Tarif (€)	Taux AMO	DE (€)	Honoraires (€)
▲ AMS 7.5 Entors...	16,13	-	-	16,13
Total : 16,13				

Le lendemain de la fin de période de transition, lors de la création ou l'édition d'un plan de traitement de kinésithérapie.

Feuille de soins électronique

Mlle DEBAILLY
Clementine
01/04/2002 (20) (F)
SP: Pierre Rousseau

FACTURATION EN COURS

COORDONNÉES

HISTORIQUE

ANTÉCÉDENTS ET MODE DE VIE

Antécédents

- Goutte
- HTA
- Pas d'antécédents chirurgicaux
- Ajuster un antécédent gastrologique

Allergies

- Pénicilline

Mode de vie

- Tabac: non

MESURES

Traitement en cours

Contexte de facturation

Nature d'assurance: Mutuelle

Prestation: 3x AMS 7.5 + 2x AMS 10.1

Taux payés: T17 AMO, AMO

Convention: Almay - 763219 - ALA... Formule par défaut: 02 - 100% sauf hors par...

Total: 16,13 €

Total à régler par le patient: 16,13 €

Moyen de paiement: Carte bancaire, Payer plus tard

Le lendemain de la fin de la période de transition, lors de la création d'une facture.

2. Que faire au cours de la période de transition dans Doctolib Kiné ?

La période de transition vous permet d'utiliser à la fois l'ancienne nomenclature et la nouvelle nomenclature. Cette dernière s'étendant du 22 février 2024 au jj/mm/2024 inclus, il est possible de coter un plan de traitement de kinésithérapie avec les anciennes cotations. Néanmoins, nous vous conseillons vivement de suivre les conseils suivants selon votre situation :

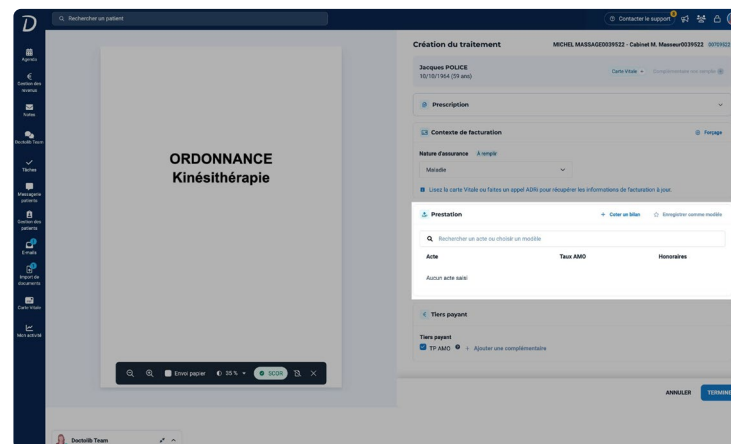
a) 1^{er} cas de figure : je dois créer un nouveau plan de traitement durant la période de transition, que faire ?

Nous vous invitons à utiliser les cotations de la nouvelle nomenclature pour diverses raisons :

- L'avancée du traitement de votre patient peut prendre du retard et se terminer au-delà de la période de transition. Or, dès la fin de la période de transition, il sera obligatoire d'utiliser la nouvelle nomenclature pour pouvoir facturer les séances de vos plans de traitement ;
- Utiliser les nouvelles cotations vous permet de prendre connaissance de la nouvelle nomenclature, de vous habituer aux changements de cotations et, ainsi, appréhender la fin de la période de transition.

Comment cela fonctionne-t-il dans Doctolib Kiné ?

Lors de la création d'un plan de traitement de kinésithérapie, au niveau de la barre de recherche de la section **Prestation**, tapez les mots-clés de votre choix ou bien le code de l'acte souhaité. Cliquez sur l'acte afin de l'ajouter dans la cotation du plan de traitement.



Disponible sur notre Centre d'Aide

Pour davantage d'informations, nous vous invitons à consulter l'article suivant : [Créer un plan de traitement de kinésithérapie.](#)

b) 2nd cas de figure : j'ai créé un plan de traitement avant le début de la période de transition, que faire ?


Si le plan de traitement a été créé avant le 22 février 2024 et que les séances associées à ce dernier se terminent avant la fin de la période de transition, alors il n'est pas nécessaire de modifier la cotation initialement attribuée, les factures ne seront pas rejetées. Et cela n'a pas d'impact sur le tarif de la séance puisque les actes AMS et AMK utilisés sur vos traitements en cours sont automatiquement réévalués à la même hauteur que les nouveaux actes pour les séances effectuées après le 22 février.

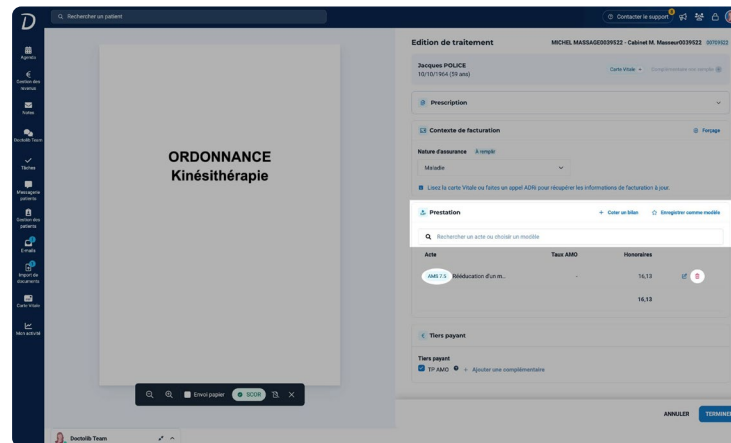
Néanmoins, si pour une quelconque raison, vous souhaitez modifier la cotation dans le plan de traitement, veuillez facturer les séances ayant eu lieu avant le 22 février avec les anciens actes, sous peine de recevoir des rejets.

c) 3^{ème} cas de figure : le plan de traitement de mon patient est un traitement long, que faire ?

Par exemple, s'il s'agit d'un plan de traitement en Affection Longue Durée (ALD) et que celui-ci a été créé avant le 22 février 2024, nous vous invitons à modifier les prestations du plan de traitement en utilisant les nouvelles cotations. En amont, veuillez facturer les séances ayant eu lieu avant le 22 février avec les anciens actes, sous peine de recevoir des rejets.

Comment cela fonctionne-t-il dans Doctolib Kiné ?

Lors de l'édition d'un plan de traitement de kinésithérapie, au niveau de la section **Prestation**, sur la ligne des actes, cliquez sur  afin de les supprimer. Dans la barre de recherche, tapez les mots-clés de votre choix ou bien le code de l'acte souhaité. Cliquez sur l'acte afin de l'ajouter dans la cotation du plan de traitement. Pensez à cliquer sur Terminer afin d'enregistrer les modifications apportées.



Disponible sur notre Centre d'Aide

Pour davantage d'informations, nous vous invitons à consulter l'article suivant : [Modifier ou supprimer un plan de traitement.](#)

02

La Nouvelle Nomenclature Générale des Actes Professionnels

La présentation de la nouvelle nomenclature sera divisée en 11 parties distinctes, chacune d'entre elles correspondant à un article constituant la nomenclature. Par exemple, la nomenclature telle que nous la présentons débutera avec les actes de l'article premier "Rééducation des conséquences des affections orthopédiques et rhumatologiques".



A. Article premier : Rééducation des conséquences des affections orthopédiques et rhumatologiques

Article premier : Rééducation des conséquences des affections orthopédiques et rhumatologiques					
Libellé de l'acte	Ancienne cotation	Cotation 2024	Tarif dès février 2024	Référentiel/Hors référentiel	Nombre de séances avant DAP*
1 membre / 1 segment					
Rachis					
Rééducation des conséquences d'une affection du rachis dorsal avec chirurgie	AMS 7.5	RAO 7.48	16,53 €	-	-
Rééducation des conséquences d'une affection du rachis lombo-sacré hors référentiel avec chirurgie (hors référentiel)	AMS 7.5	RAO 7.49	16,55 €	Hors référentiel	-
Rééducation des conséquences d'une affection du rachis cervical avec chirurgie (hors référentiel)	AMS 7.5	RAO 7.5	16,58 €	Hors référentiel	-
Rééducation des conséquences d'une affection d'au moins deux segments du rachis avec chirurgie sur au moins un segment	AMS 7.5	RAO 7.51	16,60 €	-	-
Rééducation dans le cadre de la prise en charge d'une cervicalgie non spécifique sans atteinte neurologique	AMS 7.5	RAM 7.47	16,51 €	Référentiel	15 séances max. ou 30 séances sur 12 mois
Rééducation dans le cadre d'un traumatisme récent du rachis cervical sans lésion neurologique	AMS 7.5	RAM 7.48	16,53 €	Référentiel	10 séances max.

Rééducation dans le cadre de la prise en charge d'une lombalgie commune	AMS 7.5	RAM 7.49	16,55 €	Référentiel	15 séances max. ou 30 séances sur 12 mois
Rééducation des conséquences d'une affection du rachis dorsal sans chirurgie	AMS 7.5	RAM 7.50	16,58 €	-	-
Rééducation des conséquences d'une affection du rachis lombo-sacré hors référentiel sans chirurgie (hors référentiel)	AMS 7.5	RAM 7.51	16,60 €	Hors référentiel	-
Rééducation des conséquences d'une affection du rachis cervical sans chirurgie (hors référentiel)	AMS 7.5	RAM 7.52	16,62 €	Hors référentiel	-
Rééducation des conséquences d'une affection d'au moins deux segments du rachis sans chirurgie	AMS 7.5	RAM 7.53	16,64 €	-	-
Membre supérieur (épaule, coude, poignet, 2 segments membres supérieurs)					
Rééducation après libération du nerf médian au canal carpien	AMS 7.5	RSC 7.49	16,55 €	Référentiel	Dès la première séance (0 séance max.)
Rééducation des conséquences d'une fracture de l'extrémité distale des deux os de l'avant-bras opérée	AMS 7.5	RSC 7.5	16,58 €	Référentiel	25 séances max.
Rééducation après réinsertion et/ou suture d'un ou de plusieurs tendons de la coiffe des rotateurs de l'épaule, par arthroscopie ou abord direct	AMS 7.5	RSC 7.51	16,60 €	Référentiel	50 séances max.
Rééducation des conséquences d'une fracture avec ou sans luxation, opérée du coude chez l'adulte	AMS 7.5	RSC 7.52	16,62 €	Référentiel	30 séances max.
Rééducation dans le cadre d'une tendinopathie de la coiffe des rotateurs non opérée	AMS 7.5	RSM 7.49	16,55 €	Référentiel	25 séances max.



Rééducation des conséquences d'une fracture non opérée de l'extrémité proximale de l'humérus	AMS 7.5	RSM 7.5	16,58 €	Référentiel	30 séances max.
Rééducation des conséquences d'une fracture de l'extrémité distale des deux os de l'avant-bras non opérée	AMS 7.5	RSM 7.51	16,60 €	Référentiel	25 séances max.
Rééducation des conséquences d'une fracture avec ou sans luxation, non opérée du coude chez l'adulte	AMS 7.5	RSM 7.52	16,62 €	Référentiel	30 séances max.
Rééducation des conséquences d'une affection du coude ou de l'avant-bras opéré (hors référentiel)	AMS 7.5	VSC 7.49	16,55 €	Hors référentiel	-
Rééducation des conséquences d'une affection de l'épaule ou du bras opérée (hors référentiel)	AMS 7.5	VSC 7.5	16,58 €	Hors référentiel	-
Rééducation des conséquences d'une affection du poignet ou main opérée (hors référentiel)	AMS 7.5	VSC 7.51	16,60 €	Hors référentiel	-
Rééducation secondaire à l'affection d'au moins deux segments du même membre supérieur avec chirurgie sur au moins un segment	AMS 7.5	VSC 7.52	16,62 €	-	-
Rééducation des conséquences d'une affection de l'épaule ou du bras non opérée (hors référentiel)	AMS 7.5	VSM 7.48	16,53 €	Hors référentiel	-
Rééducation des conséquences d'une affection du coude ou de l'avant-bras non opérée (hors référentiel)	AMS 7.5	VSM 7.49	16,55 €	Hors référentiel	-
Rééducation des conséquences d'une affection du poignet ou main non opérée (hors référentiel)	AMS 7.5	VSM 7.5	16,58 €	Hors référentiel	-
Rééducation secondaire à l'affection d'au moins deux segments du même membre supérieur sans chirurgie	AMS 7.5	VSM 7.51	16,60 €	-	-

Membre inférieur (hanche, genou, cheville-pied, 2 segments membres inférieurs)					
Rééducation après reconstruction du ligament croisé antérieur du genou	AMS 7.5	RIC 7.48	16,53 €	Référentiel	40 séances max.
Rééducation après ménisectomie isolée, totale ou subtotalée, par arthroscopie	AMS 7.5	RIC 7.49	16,55 €	Référentiel	15 séances max.
Rééducation après arthroplastie de hanche par prothèse totale	AMS 7.5	RIC 7.5	16,58 €	Référentiel	15 séances max.
Rééducation des conséquences d'une entorse externe récente de cheville-pied opérée	AMS 7.5	RIC 7.51	16,60 €	Référentiel	10 séances max.
Rééducation après arthroplastie du genou par prothèse totale ou uni-compartmentaire	AMS 7.5	RIC 7.52	16,62 €	Référentiel	25 séances max.
Rééducation des conséquences d'une entorse externe récente de cheville-pied non opérée	AMS 7.5	RIM 7.5	16,58 €	Référentiel	10 séances max.
Rééducation secondaire à l'affection de la hanche ou de la cuisse opérée (hors référentiel)	AMS 7.5	VIC 7.49	16,55 €	Hors référentiel	-
Rééducation des conséquences d'une affection du genou ou de la jambe opérée (hors référentiel)	AMS 7.5	VIC 7.5	16,58 €	Hors référentiel	-
Rééducation des conséquences d'une affection de la cheville ou pied opérée (hors référentiel)	AMS 7.5	VIC 7.51	16,60 €	Hors référentiel	-
Rééducation secondaire à l'affection d'au moins deux segments du même membre inférieur avec chirurgie sur au moins un segment	AMS 7.5	VIC 7.52	16,62 €	-	-
Rééducation des conséquences d'une affection de la hanche ou de la cuisse non opérée (hors référentiel)	AMS 7.5	VIM 7.49	16,55 €	Hors référentiel	-

Rééducation des conséquences d'une affection de la cheville ou pied non opérée (hors référentiel)	AMS 7.5	VIM 7.5	16,58 €	Hors référentiel	-
Rééducation des conséquences d'une affection du genou ou de la jambe non opérée (hors référentiel)	AMS 7.5	VIM 7.51	16,60 €	Hors référentiel	-
Rééducation secondaire à l'affection d'au moins deux segments du même membre inférieur sans chirurgie	AMS 7.5	VIM 7.52	16,62 €	-	-
Plusieurs membres/segments					
Rééducation secondaire à l'affection de plus de 2 territoires lésés (hors plus de 2 territoires même membre ou 2 territoires rachis) sans chirurgie	AMS 9.5	TER 9.49	20,97 €	-	-
Rééducation secondaire à l'affection de plus de 2 territoires lésés (hors plus de 2 territoires même membre ou 2 territoires rachis) avec chirurgie sur au moins un territoire	AMS 9.5	TER 9.51	21,02 €	-	-
Déviations du rachis					
Rééducation pour déviation du Rachis dorsal	AMS 7.5	DRA 7.48	16,53 €	-	-
Rééducation pour déviation du Rachis lombo-sacré	AMS 7.5	DRA 7.49	16,55 €	-	-
Rééducation pour déviation portant sur au moins deux segments rachis	AMS 7.5	DRA 7.5	16,58 €	-	-
Rééducation pour déviation du Rachis cervical	AMS 7.5	DRA 7.51	16,60 €	-	-
Amputations					
Rééducation d'une amputation d'un membre inférieur	AMS 7.5	APM 7.5	16,58 €	-	-
Rééducation d'une amputation d'un membre supérieur	AMS 7.5	APM 7.51	16,60 €	-	-
Rééducation d'une amputation d'au moins 2 membres	AMS 9.5	APM 9.5		-	-

*DAP : Demande d'Accord Préalable

B. Article 2 : Rééducation des conséquences des affections rhumatismales inflammatoires

Article 2 : Rééducation des conséquences des affections rhumatismales inflammatoires					
Libellé de l'acte	Ancienne cotation	Cotation 2024	Tarif dès février 2024	Référentiel / Hors référentiel	Nombre de séances
Rééducation des malades atteints de rhumatisme inflammatoire (pelvispondylite, polyarthrite rhumatoïde...)					
Atteinte localisée à un membre ou le tronc	AMK ou AMC 8	NMI 8	17,68 €	-	-
Atteinte de plusieurs membres, ou du tronc et d'un ou plusieurs membres	AMK ou AMC 9	NMI 9.01	19,91 €	-	-

C. Article 3 : Rééducation de la paroi abdominale

Article 3 : Rééducation de la paroi abdominale					
Libellé de l'acte	Ancienne cotation	Cotation 2024	Tarif dès février 2024	Référentiel/Hors référentiel	Nombre de séances
Rééducation abdominale pré-opératoire ou post-opératoire	AMK ou AMC 8	RAB 8.01	17,70 €	-	-
Rééducation abdominale du post-partum	AMK ou AMC 8	RAB 8	17,68 €	-	-

D. Article 4 : Rééducation des conséquences d'affections neurologiques et musculaires

Article 4 : Rééducation des conséquences d'affections neurologiques et musculaires					
Libellé de l'acte	Ancienne cotation	Cotation 2024	Tarif dès février 2024	Référentiel/ Hors référentiel	Nombre de séances
Rééducation des atteintes périphériques radiculaires ou tronculaires					
Atteintes localisées à un membre ou à la face	AMK ou AMC 8.5	NMI 8.5	18,79 €	-	-
Atteintes intéressant plusieurs membres	AMK ou AMC 10	NMI 10.01	22,12 €	-	-
Rééducation de l'hémiplégie	AMK ou AMC 9	NMI 9	19,89 €	-	-
Rééducation de la paraplégie et de la tétraplégie	AMK ou AMC 11	NMI 11.01	24,33 €	-	-
Rééducation des affections neurologiques stables ou évolutives pouvant regrouper des déficiences diverses (commande musculaire, tonus, sensibilité, équilibre, coordination...) en dehors de l'hémiplégie et de la paraplégie					
Localisation des déficiences à un membre et sa racine	AMK ou AMC 8.5	NMI 8.51	18,81 €	-	-
Localisation des déficiences à 2 membres ou plus, ou d'un membre et à tout ou partie du tronc et de la face	AMK ou AMC 10	NMI 10	22,10 €	-	-
Rééducation des malades atteints de myopathie	AMK ou AMC 11	NMI 10.99	24,29 €	-	-
Rééducation des malades atteints d'encéphalopathie infantile	AMK ou AMC 11	NMI 11	24,31 €	-	-
Futur acte de rééducation à destination des enfants présentant une paralysie cérébrale ou un polyhandicap	/	TER 16	35,36 €	-	-

E. Article 5 : Rééducation des conséquences des affections respiratoires

Article 5 : Rééducation des conséquences des affections respiratoires					
Libellé de l'acte	Ancienne cotation	Cotation 2024	Tarif dès février 2024	Référentiel/Hors référentiel	Nombre de séances
Rééducation des maladies respiratoires avec désencombrement urgent (bronchiolite du nourrisson, poussée aiguë au cours d'une pathologie respiratoire chronique).	AMK ou AMC 8.5	ARL 8.49	18,76 €	-	-
Les séances peuvent être réalisées au rythme de deux par jour et la durée est adaptée en fonction de la situation clinique.			0,00 €	-	-
Par dérogation aux dispositions liminaires du titre XIV, dans les cas où l'état du patient nécessite la conjonction d'un acte de rééducation respiratoire (pour un épisode aigu) et d'un acte de rééducation d'une autre nature, les dispositions de l'article 11 B des Dispositions générales sont applicables à ces deux actes.			0,00 €	-	-
Rééducation des maladies respiratoires, obstructives, restrictives ou mixtes (en dehors des situations d'urgence)	AMK ou AMC 8.5	ARL 8.5	18,79 €	-	-
Rééducation respiratoire préopératoire ou post-opératoire	AMK ou AMC 8.5	ARL 8.51	18,81 €	-	-
Prise en charge kinésithérapique respiratoire du patient atteint de mucoviscidose.	AMK ou AMC 10	ARL 10	22,10 €	-	-
Réadaptation respiratoire kinésithérapique pour les patients atteints de handicap respiratoire chronique et prise en charge individuelle.	AMK ou AMC 28	ARL 28	61,88 €	-	-
Réadaptation respiratoire kinésithérapique pour les patients atteints de handicap respiratoire chronique en prise en charge de groupe de 2 à 4 personnes avec rééducation respiratoire en individuel.	AMK ou AMC 20	ARL 20	44,20 €	-	-

F. Article 6 : Rééducation dans le cadre des pathologies maxillo-faciales et oto-rhino-laryngologiques

Article 6 : Rééducation dans le cadre des pathologies maxillo-faciales et oto-rhino-laryngologiques					
Libellé de l'acte	Ancienne cotation	Cotation 2024	Tarif dès février 2024	Référentiel/Hors référentiel	Nombre de séances
Rééducation maxillo-faciale en dehors de la paralysie faciale	AMK ou AMC 8	ARL 7.99	17,66 €	-	-
Rééducation vestibulaire et des troubles de l'équilibre	AMK ou AMC 8	ARL 8	17,68 €	-	-
Rééducation des troubles de la déglutition isolés	AMK ou AMC 8	ARL 8.01	17,70 €	-	-

G. Article 7 : Rééducation des conséquences des affections vasculaires

Article 7 : Rééducation des conséquences des affections vasculaires					
Libellé de l'acte	Ancienne cotation	Cotation 2024	Tarif dès février 2024	Référentiel / Hors référentiel	Nombre de séances
Rééducation pour artériopathie des membres inférieurs (claudication, troubles trophiques)	AMK ou AMC 8	RAV 8.01	17,70 €	-	-
Rééducation pour insuffisance veineuse des membres inférieurs avec retentissement articulaire et/ou troubles trophiques	AMK ou AMC 8	RAV 7.99	17,66 €	-	-
Rééducation pour lymphoedèmes vrais (après chirurgie et/ou radiothérapie, lymphoedèmes congénitaux) par drainage manuel :					
Pour un membre ou pour le cou et la face	AMK ou AMC 8	RAV 8	17,68 €	-	-
Pour deux membres	AMK ou AMC 9	RAV 9	19,89 €	-	-
Rééducation pour un lymphoedème du membre supérieur après traitement d'un cancer du sein, associée à une rééducation de l'épaule homolatérale à la phase intensive du traitement du lymphoedème.	AMK ou AMC 15.5	RAV 15.5	34,26 €	-	-
Supplément pour un bandage multicouche :					
Un membre	AMK ou AMC 1	RAV 1	2,21 €	-	-
Deux membres	AMK ou AMC 2	RAV 2	4,42 €	-	-



H. Article 8 : Rééducation des conséquences des affections périnéo-sphinctériennes

Article 8 : Rééducation des conséquences des affections périnéo-sphinctériennes					
Libellé de l'acte	Ancienne cotation	Cotation 2024	Tarif dès février 2024	Référentiel/Hors référentiel	Nombre de séances
Rééducation périnéale active sous contrôle manuel et/ou électrostimulation et/ou biofeedback	AMK ou AMC 8.5	RAB 8.5	18,79 €	-	-

I. Article 9 : Rééducation de la déambulation du sujet âgé

Article 9 : Rééducation de la déambulation du sujet âgé					
Libellé de l'acte	Ancienne cotation	Cotation 2024	Tarif dès février 2024	Référentiel/ Hors référentiel	Nombre de séances
L'acte ci-dessous est réalisé en dehors des cas où il existe une autre pathologie nécessitant une rééducation spécifique.					
Rééducation analytique et globale, musculo-articulaire des deux membres inférieurs, de la posture, de l'équilibre et de la coordination chez le sujet âgé	AMK ou AMC 8.5	RPE 8.5	18,79 €	-	-

J. Article 10 : Rééducation des patients atteints de brûlures

Article 10 : Rééducation des patients atteints de brûlures					
Libellé de l'acte	Ancienne cotation	Cotation 2024	Tarif dès février 2024	Référentiel/ Hors référentiel	Nombre de séances
Les séances peuvent être réalisées au rythme de deux par jour en fonction de la situation clinique.					
Rééducation d'un patient atteint de brûlures localisées à un membre ou à un segment de membre	AMK ou AMC 8	RPB 8	17,68 €	-	-
Rééducation d'un patient atteint de brûlures étendues à plusieurs membres et/ou au tronc	AMK ou AMC 9	RPB 9	19,89 €	-	-

K. Article 11 : Soins palliatifs

Article 11 : Soins palliatifs					
Libellé de l'acte	Ancienne cotation	Cotation 2024	Tarif dès février 2024	Référentiel/Hors référentiel	Nombre de séances
Prise en charge, dans le cadre des soins palliatifs, comportant les actes nécessaires en fonction des situations cliniques (mobilisation, massage, drainage bronchique...), cotation journalière forfaitaire quel que soit le nombre d'interventions.	AMK ou AMC 12	PLL 12	26,52 €	-	-

Les sources

Ameli.fr

Service-public.fr

Legifrance.gouv.fr

**Ordre.kin.fr (Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes)**

**Ffmkr.org (Fédération française
des masseurs-kinésithérapeutes
rééducateurs)**

**Rhomboid - Simulateur NGAP Kiné
2024**

Nous sommes à vos côtés

Grâce aux 2 000 co-constructeurs du logiciel de facturation Doctolib Kiné, aujourd'hui, plus de 12 000 kinésithérapeutes nous font confiance et économisent près de 4 heures de temps administratif en utilisant nos solutions.

Si vous rencontrez une situation que vous ne savez solutionner ou que vous souhaitez simplement approfondir votre expérience avec la facturation dans Doctolib Kiné, ces articles vous guideront :

1. [Créer un plan de traitement de kinésithérapie](#)
2. [Facturer des séances de kinésithérapie en mode SESAM-Vitale](#)
3. [Facturer des visites à domicile dans Doctolib Kiné](#)
4. [Facturer le tiers payant AMC dans Doctolib Kiné](#)
5. [Je n'ai pas la carte Vitale de mon patient alors que je souhaite facturer des séances, que faire ?](#)
6. [Télétransmettre vos factures avec Doctolib Kiné](#)

Les fonctionnalités Doctolib Kiné sont également disponibles sur l'application mobile Doctolib Pro ! [Découvrez ici la section de notre Centre d'Aide consacrée à votre expérience mobile.](#)

Vous souhaitez en savoir plus sur Doctolib Kiné ?

[Découvrez ici notre logiciel.](#)

Pour aller encore plus loin, rendez-vous sur :

- Le [Centre d'Aide Doctolib Kiné](#) pour trouver réponse à votre question ou pour maîtriser le logiciel sur le bout des doigts ;
- La [Doctolib Community Doctolib Kiné](#) pour être informé des dernières nouveautés ou nous partager vos idées.

